



Démission ou rupture conventionnelle d'un cdi

Par **clb75**, le **27/07/2009** à **15:56**

Bonjour,

en CDI depuis septembre 2004 dans un cabinet dentaire, je suis actuellement en congé individuel de formation depuis mi-novembre 08 jusqu'au 14 octobre 2009, dans le but d'une reconversion professionnelle.

Je pensais donner ma démission pour le 14 août, car j'ai 2 mois de préavis, et me débrouiller comme je pourrai au cas où je ne trouve pas tout de suite de travail car je n'envisage pas retourner dans cette entreprise.

J'ai entendu parler de la rupture conventionnelle, qui me permettrait d'avoir la sécurité de pouvoir m'inscrire au chômage. Mon employeur est d'accord à condition que cela ne lui coûte rien.

Je voudrais savoir si je peux renoncer aux indemnités prévues?

Quels risques je prends au cas où je n'ai pas la réponse de mon employeur concernant la rupture conventionnelle avant septembre, dans le cas où je devrai donner ma démission?

Quelle serait votre démarche?

En vous remerciant,
CB